



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME**



COMMUNIQUE N°024-2018-/CNDH

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) observe avec une vive préoccupation l'évolution du climat politique marqué notamment par les prémices d'une crise post-électorale redoutable (allégation d'enlèvement d'acteurs politiques, marches de protestation, contestation d'institutions constitutionnelles, attaques en règle contre des membres de la Cour constitutionnelle etc.). Face à cette situation, la CNDH:

- Rappelle que le droit à des élections transparentes et crédibles est universellement consacré, notamment par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 (article 21) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 25);
- Souligne que le droit de contester et de protester résulte des principes démocratiques mais doit s'exercer exclusivement par les voies légales et de façon pacifique;
- Invite les acteurs politiques et les populations à faire preuve de lucidité, de retenue et de clairvoyance afin d'éviter à notre pays, déjà éprouvé, une crise politique et institutionnelle aux conséquences néfastes et imprévisibles.

Pour la CNDH, la prévention des troubles, porteurs de violations des droits humains, est une responsabilité partagée.

Bamako, le 27 août 2018
Le Président

Dr Malick COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National